



Conseil international du Café
119^e session
19 – 23 mars 2017
Londres, Royaume - Uni

**Rapport concernant la
vérification des pouvoirs**

Liste des délégations

Contexte

1. Le Secrétariat a examiné les pouvoirs présentés par les Membres énumérés à l'Annexe I ci-jointe; il a informé le Président du Conseil de ce que ces pouvoirs étaient en bonne et due forme. Le Président du Conseil a recommandé l'adoption de ces pouvoirs.
2. La liste des délégations, fondée sur les pouvoirs reçus des Membres, dont le Président a recommandé l'adoption par le Conseil, fait l'objet de l'Annexe II et contient aussi une liste des pays non Membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé assistant au Conseil en qualité d'observateurs.

Rapport concernant la vérification des pouvoirs

1. Pouvoirs présentés par les Membres

Angola, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cameroun, Colombie, Congo (République démocratique du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Népal, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sierra Leone, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Timor – Leste, Togo, Union européenne : (*Allemagne, Commission européenne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pologne, République slovaque et Suède*) Viet Nam.

2. Les Membres de l'Accord de 2001 qui n'ont pas encore parachevé les procédures officielles de participation à l'Accord international de 2007 sur le Café mais qui ont dépêché leurs représentants à cette session

Venezuela (République bolivarienne du)

3. Pouvoirs présentés par les organisations internationales assistant à la réunion en qualité d'observateurs

Fonds commun pour les produits de base (FCPB), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) – Programme régional de développement et de modernisation de l'industrie du café en Amérique centrale, Panama, République dominicaine et Jamaïque (PROMECAFÉ), Organisation interafricaine du café (OIAF).

4. Associations du secteur privé représentées à cette session

Association des cafés fins d'Afrique (AFCA),

5. Les Membres de l'Accord de 2007 qui n'étaient pas représentés à cette session

Burundi, Gabon, Ghana, Libéria, Madagascar, Malawi, Philippines, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Thaïlande, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Les Membres de l'Accord de 2001 qui n'ont pas encore parachevé les procédures officielles de participation à l'Accord international de 2007 sur le Café mais qui n'ont pas dépêché de représentants à cette session

Bénin, Congo (République du), Guinée, Haïti, Jamaïque, Nigeria et République dominicaine.